



Point d'étape de la participation de Solidarité Paysans à la mise en œuvre de la feuille de route « prévention du mal être et accompagnement des populations agricoles en difficulté »

20/07/2022

En mars 2021, une contribution de Solidarité Paysans « *Pour un plan opérationnel de lutte contre les difficultés en agriculture et le suicide*¹ » a été remise au ministère de l'Agriculture et une mobilisation du réseau a été menée en avril.

Le 23 novembre 2021, Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, accompagné d'Olivier Véran et de Laurent Pietraszewski, ont annoncé la mise en œuvre d'une [feuille de route](#) ayant pour objectif de lutter contre le mal être des agriculteurs. Solidarité Paysans a fait part de ses critiques dans un [communiqué de presse](#).

A la suite de la publication officielle, **Daniel Lenoir** a été nommé pour une année, coordinateur national interministériel. Sa mission est de mettre en place la feuille de route. Ingénieur agronome, haut fonctionnaire, il a été directeur de la CCMSA de 97 à 2002.

Acte 1, Copil national du 24 février 2022.

51 structures, associations, syndicats, coopératives, MSA, institutions gouvernementales ... étaient invitées. La mise en œuvre de la feuille de route a été présentée, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 3 février. Elle se décline à deux échelons :

Au niveau national

Mise en place d'un comité national de pilotage et d'un comité de suivi et de coordination interministériel.

Lancement de 6 groupes de travail :

- 1) Prévention des actes suicidaires. Doter d'outils, de moyens nécessaires les différents dispositifs « sentinelles ».
- 2) Accès au droit. Droit sociaux (RSA, prime d'activité)
- 3) Reconnaissance des Risques psychosociaux pour les salariés et non-salariés de l'agriculture
- 4) Santé et sécurité au travail. Préventions des risques professionnels et psychosociaux dans les exploitations
- 5) Cotisations sociales. Leur calcul, adaptation d'échéanciers de remboursement de dette de ces cotisations.
- 6) Transition agricole. Aide relai pour faciliter le départ en retraite et l'installation d'un jeune

Ces travaux permettront d'améliorer la connaissance des facteurs de risque de suicide et de mal-être, de développer la communication sur le plan de la prévention. Une méthode d'évaluation de la feuille de route sera élaborée.

Au niveau départemental

Mise en place avant le 31 mars, des comités de pilotages départementaux, des comités techniques, des référents. Développement du réseau sentinelles.

Cet aspect de la feuille de route a été traité dans un document envoyé au réseau : analyse de SP relative à la circulaire interministérielle AGRS22002541J. Ce document a été repris lors de la réunion en visio du 18 mars 2022.

Le 25 mars un courriel a été envoyé au réseau afin de connaître les diverses façons dont est mis en œuvre ce dispositif, la manière dont vous y êtes associé/ou pas et de faire un point sur les difficultés rencontrées sur les territoires.

¹ à retrouver dans l'espace privé du site <https://solidaritepaysans.org/>: Le réseau national > Positionnement > Mobilisation feuille de route Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté

Acte 2 : 1er Groupe de Travail : prévention des actes suicidaires. Doter d'outils, de moyens nécessaires les différents dispositifs sentinelles.

59 participants se réunissaient le 19 avril pour amender la présentation de la fiche sentinelles élaborée en amont par un groupe d'experts. Cette fiche vise à permettre à l'ensemble des parties prenantes de participer à la mise en place d'une des mesures phares de la feuille de route: qui sont- les sentinelles ? leur formation, leur responsabilité ? Cette fiche est maintenant finalisée, le maître d'œuvre est la MSA. Objectif : former 50 sentinelles par département.

Solidarité Paysans est très critique tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, peut-on encore appeler « réunion de travail » une assemblée où participent 50 structures ? Sur le fond, il nous paraît important que le paysan reste au cœur des débats et que la neutralité des sentinelles soit garantie. Ce dispositif traite seulement les symptômes et ne s'attaque pas aux causes. Il convient également de clarifier le rôle de Solidarité Paysans dont les missions dépassent largement celles de simples sentinelles.

Ce positionnement a été affirmé par des prises de parole lors des réunions du groupe de travail, des contributions écrites et des échanges réguliers avec D. Lenoir et son adjointe. La méthode présente ses limites, le travail étant fait en amont par un groupe d'experts qui ne sont pas dans la proximité des personnes concernées. Solidarité Paysans est force de proposition et demande à participer en amont des autres groupes de travail, notamment sur l'accès aux droits sociaux, échancier de cotisations sociales, dispositif AREA... Nous appuyons cette position lorsque nous rencontrons Daniel Lenoir et son adjointe, Anne Marie Soubielle le 14 juin à Bagnolet

Acte 3, participation au groupe de travail accès au droit. Droits sociaux (RSA, prime d'activité).

À la suite, Solidarité Paysans a invité à participer au 3^{ème} atelier du groupe travaillant sur l'évaluation des ressources des non-salariés agricoles composé de la Direction Générale de la Cohésion sociale, le service des affaires financières, sociales et logistiques du Ministère de l'Agriculture, la CCMSA et un agent de la MSA Loire Atlantique-Vendée. Au cours de cette réunion, nous avons pu pointer les différences entre départements, les dysfonctionnements dans le traitement des dossiers et affirmer l'importance de conserver la référence au revenu disponible calculé selon Solidarité Paysans. Une contribution écrite viendra compléter cet échange et nous serons particulièrement attentifs sur ce sujet. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez sur le terrain dans le cadre du dispositif RSA.

Acte 4, deuxième copil national 2022,

Le deuxième copil national du 5 juillet a évoqué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route qui semble pour l'instant assez disparate d'un département à l'autre. Au niveau national les groupes de travail ont peu avancé ; seule l'amélioration du dispositif AREA est en cours (sans consultation des « usagers » de terrain, ni de solidarité paysans) et la signature d'un nouveau décret serait imminente. Nous devons être vigilants pour intervenir dès sa parution.

En conclusion :

Même si Monsieur Lenoir est très attaché à la participation de Solidarité Paysans à la mise en œuvre de la feuille de route pour la prévention du mal être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, ce dispositif permet aux chambres d'agriculture, diverses cellules (réagir...) et à la CCMSA d'occuper le terrain.

Nous constatons la difficulté pour les groupes d'experts de se saisir des réalités vécues par les paysans. Notre participation aux groupes de travail nationaux permet de faire avancer les propositions de Solidarité Paysans et notre positionnement dans le paysage agricole. Mais l'esprit de concertation voulu par cette feuille de route nous fait aussi mesurer les risques de cautionner ces instances et leurs prises de décisions.

Nous invitons toutes les associations du réseau à demander à être associées au comité technique de leur département et à s'assurer du fonctionnement légal de ce comité. **N'hésitez pas à faire remonter vos questions et les dysfonctionnements que vous pouvez constater.**